

**UNIVERSITE DU QUEBEC EN OUTAOUAIS**

**Département des sciences sociales**

**La situation sociolinguistique des Comores : Enjeux et défis pour le développement  
de l'archipel**

**Essai présenté comme exigence partielle du programme de Maîtrise en sciences  
sociales profil développement international**

**Par Oumoussilma Mohamed**

**Août 2017**

## Remerciements

Je tiens à remercier ma famille du fond du cœur pour leur soutien moral et leurs encouragements depuis le début de mon aventure canadienne qui a débuté en 2014. Particulièrement ma grande sœur et mon beau-frère qui ont facilité mon adaptation.

J'ai également apprécié les discussions qu'a généré mon travail de recherche, ce qui a rendu la tâche beaucoup plus agréable et enrichissante. Une mention spéciale à ma petite sœur qui a pris le temps de relire et de corriger mon travail tout en me motivant à le terminer.

Je tiens également à remercier mes parents qui nous ont transmis leur amour pour l'archipel malgré la distance et l'éloignement. Ce travail est une façon pour moi de vous remercier. Je ne vous le dis pas souvent mais je reconnais et j'apprécie vos efforts et vos sacrifices.

Enfin je tiens à remercier mon directeur de recherche Dimitri della Faille pour son soutien et ses commentaires qui vont au-delà de ce travail. Merci pour ta confiance tout au long de mon cursus de maîtrise.

## Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>I- Introduction : Présentation de l'archipel des Comores</b> .....	5
<b>II- Problématisation de l'objet de recherche</b> .....	7
<b>III- Le cadre théorique</b> .....	8
<b>IV- La pertinence scientifique et sociale du projet</b> .....	10
<b>V- La stratégie méthodologique</b> .....	11
<b>VI- Identification des limites du projet</b> .....	13
<b>VII- La langue comorienne et ses influences malgache et swahili</b> .....	14
7.1 Les quatre variantes du comorien .....	14
7.2 Le malgache de Mayotte .....	15
7.3 La parenté avec le swahili .....	16
<b>VIII- Difficultés et contraintes pour mettre en place des politiques linguistiques</b> .....	18
8.1 Le processus d'accès à l'indépendance : la question linguistique dans la loi du 23 novembre 1974.....	18
8.2 La particularité de Mayotte .....	21
<b>IX- Le statut des langues officielles aux Comores</b> .....	23
9.1 L'héritage colonial de la langue française et la place du comorien .....	23
9.2 Contexte socio-culturel de la langue arabe .....	25
9.3 Le système Kamar-Eddine : une codification du comorien en lettres arabes .....	26
9.4 Le soutien du gouvernement et l'aide internationale en faveur d'une codification de la langue comorienne .....	27

9.5 La nécessité d'un système standardisé qui fait l'unanimité.....	28
<b>X- Enjeux et défis pour le développement de l'archipel.....</b>	<b>31</b>
10.1 Situation économique de l'archipel .....	31
10.2 Analyse critique du rôle des institutions internationales .....	32
<b>XI- L'impact sur le développement économique et social d'une éducation basée sur la langue maternelle .....</b>	<b>34</b>
11.1 Une mise en valeur de la langue comorienne .....	34
11.2 Des initiatives qui portent plus ou moins leurs fruits .....	36
11.3 Des pistes de réflexions : investir pour une éducation dans la langue maternelle .....	37
<b>XII- Conclusion .....</b>	<b>41</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>42</b>

## **Avant-propos**

Comme l'a mentionné Ronald Chenail, pour conceptualiser un projet de recherche, il est important de savoir ce qui nous intéresse et suscite notre intérêt (Chenail, 2011). Il faut partir de ses préoccupations personnelles vis-à-vis d'un thème général pour identifier un sujet de recherche (Létourneau, 2006). De manière générale, les langues ont toujours suscitées un intérêt chez moi, car au-delà d'être un moyen de communication, elles s'avèrent être aussi la marque d'un héritage culturel, qui se traduit parfois par un mélange de populations. De plus, elles peuvent également être un patrimoine, un héritage historique, que ce soit à travers les différentes conquêtes de territoires (comme les époques coloniales) ou encore les différents échanges commerciaux.

Ma formation en Langues étrangères appliquées n'a fait que renforcer cet intérêt. Après plusieurs recherches sur le rôle de la langue dans la diaspora comorienne et le lien gardé avec le territoire d'origine, j'en suis venue à porter ma réflexion sur l'étude de la situation sociolinguistique de l'archipel. En effet, étant dans le parcours en sciences sociales du développement international, il était important pour moi, d'ancrer mon sujet dans une perspective de développement.

C'est pourquoi j'ai voulu consacrer mon étude à la situation sociolinguistique de l'archipel des Comores. En produisant une analyse critique basée sur une recension des écrits et une revue de la littérature scientifique. Ce travail vise à identifier les enjeux et les défis que représente cette réalité linguistique pour un territoire qui est considéré comme un pays en développement et de voir comment ces différents facteurs peuvent affecter son développement.

## **I- Introduction : Présentation de l'archipel des Comores**

L'archipel des Comores fait face à la côte-est africaine. Il se situe à l'embouchure du canal du Mozambique au nord-est de l'océan indien. Il est composé de quatre îles : la Grande-Comore (*Ngazidja*), Anjouan (*Ndzouani*) et Mohéli (*Mwali*), qui s'étendent sur une superficie de plus de 2 236 kilomètres carrés. Lors de l'indépendance, en 1975, Mayotte (*Mahoré*) est restée française. Elle a aujourd'hui le statut de département d'outre-mer<sup>1</sup>. La Grande-Comores est la plus grande des îles, que compose l'archipel et la plus peuplée ; elle est dominée par le Karthala, un volcan actif, qui culmine à 2 800 mètres d'altitude. La plus grande ville est Moroni, située sur la côte ouest de l'île ; c'est la capitale du pays et qui abrite le plus grand port de l'île. Anjouan est la deuxième île en terme de superficie et elle fut la plus densément peuplée. La plus grande ville est Mutsamudu, au nord-ouest de l'île. Elle a longtemps été surnommée « la perle de l'Océan Indien » grâce à ses paysages mais aussi parce qu'elle était un des points d'ancrage principaux pour beaucoup de bateaux européens durant le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles (Ottenheimer, Ottenheimer 1994).

La plus petite et la moins peuplée des îles est Mohéli, au sud-est de la Grande-Comores, elle a pour ville principale Fomboni, au nord de l'île. Enfin, Mayotte est l'île la plus à l'est proche de Madagascar, avec un récif corallien important, elle a pour ville principale Dzaoudzi qui était l'ancienne capitale administrative de l'archipel à l'époque colonial. La

---

<sup>1</sup> Les études sociolinguistiques sur les Comores, intègrent Mayotte (d'abord considéré comme territoire d'outre-mer puis département français à la suite du referendum de 2009) comme faisant partie de l'archipel car les habitants de l'île parlent une variante du comorien et qu'elle reste leur langue de communication et de représentation identitaire (Ottenheimer, Ottenheimer, 1994) (Ottenheimer, 2012). Il est donc pertinent d'inclure l'île dans l'ensemble de l'étude.

population comorienne se regroupe principalement au niveau des côtes, cependant on compte également quelques villages à l'intérieur des terres (Ottenheimer, Ottenheimer 1994). L'origine de la population actuelle est un mélange de communautés africaines, arabes, malgaches, asiatiques et européennes. L'influence arabo-africaine s'explique par les échanges commerciaux à répétition avec la côte arabique pendant plusieurs siècles. Par ailleurs, entre le XVe et le XIXe siècle, l'archipel était considéré comme un point stratégique pour le déplacement des esclaves, est-africains, qui devaient aller travailler dans les plantations des différentes colonies bordant la route des Indes. Certains sont même restés pour travailler dans celles de l'archipel (Ottenheimer, Ottenheimer 1994).

Au milieu du XIXe siècle, plusieurs conflits ont éclaté à Madagascar, poussant les communautés Sakalava et Antalaotsy<sup>2</sup> à fuir le pays pour s'installer aux Comores. Aujourd'hui, leurs descendants vivent principalement à Mayotte et à Mohéli (Ottenheimer, Ottenheimer 1994 ; Laroussi, 2009). Tout cela va beaucoup influencer le parlé mahorais comme on le verra plus loin dans mon analyse.

À partir de 1843, lorsque Mayotte est devenu le premier protectorat français, un petit groupe de colons français ceux sont installés sur l'île, puis d'autres groupes ont suivis dans le reste de l'archipel. Dans les grandes villes anjouanaises et grande-comoriennes, on dénombre aussi des petites communautés indiennes dont les ancêtres étaient majoritairement commerçants. Enfin au niveau religieux, l'archipel est dominé par l'Islam sunnite mais on observe des pratiques de possessions spirituelles chez certains malgaches Sakalava et les afro-descendants (Ottenheimer, Ottenheimer 1994)

---

<sup>2</sup> Dès le XVe siècle des communautés malgaches s'étaient installées aux Comores. Mais c'est au XIXe siècle que l'installation des Sakalava et des Antalaotsy va être importante à cause des razzias menées par les Betsimisaraka dans le pays (Laroussi, 2009).

## **II- Problématisation de l'objet de recherche**

Cette recherche a pour objectifs de mieux cerner et comprendre les raisons qui pourraient expliquer le statu quo des politiques linguistiques, qui ne sont pas assez inclusives de la langue comorienne dans les différents domaines de la société. Aussi, elle vise à analyser l'impact sur le développement du pays. En effet, la réussite ou l'échec des projets de développement est intimement lié au degré d'implication de la population. Il est donc nécessaire de considérer l'enjeu linguistique afin de voir comment cela a des effets sur le développement du pays (Lenoble-Bart, Tudesq, 2008).

Des sociolinguistes comme Louis-Jean Calvet, explique que le statu quo linguistique de beaucoup de pays anciennement colonisés réside dans le fait que les langues autochtones ont été réduites à la sphère culturelle. C'est-à-dire à un outil de communication entre les personnes appartenant à un même groupe. Ou bien à un outil qui permet de promouvoir les pratiques culturelles et coutumières d'un pays à travers l'art, la musique ou les danses (Calvet, 1999). Dans ce cas-ci, la langue comorienne est donc réduite à un usage vernaculaire, car elle « est utilisée par une communauté donnée, dans ses échanges intra-personnelles » (Leclerc, 1986, p. 524). A contrario le français étant l'ancienne langue coloniale de l'archipel, il est utilisé dans la sphère politique. C'est-à-dire qu'il est employé dans toutes les structures administratives (fonction publique, enseignement) et économiques (Calvet, 1999).

Il a donc le rôle de la langue véhiculaire puisqu'il « est utilisée dans les communications institutionnalisées ou dans les échanges commerciaux entre des peuples où la langue maternelle est différente » (Leclerc, 1986, p. 524).

L'exemple de l'archipel démontre que la pratique de la langue dans son ensemble a des implications bien plus vastes que le seul fait d'être un outil de communication. Il y a des implications tant sur les plans historiques, culturels et identitaires que sur les plans économiques et politiques. D'où la nécessité d'avoir des politiques linguistiques qui prennent en considération ces différents aspects (Leclerc, 1986 ; Ottenheimer, 2012 ; Calvet, 2016).

### **III- Le cadre théorique**

Pour étudier et comprendre la situation de l'archipel, je vais baser mon analyse principalement sur des documents qui traitent de la situation sociolinguistique aux Comores. Que ce soit sur les variantes du comorien, les influences du malgache et du swahili. Ou bien la place de la langue arabe dans la société comorienne. Et aussi des documents qui traitent de la théorie de la domination linguistique. Selon Bernard Cassen c'est « lorsqu'une langue prend le dessus sur une autre dans un rapport de force qui ne relève pas forcément de la démographie » (Cassen, 2008). L'archipel se trouve dans ce cas de figure avec le français qui est utilisé dans les sphères de pouvoir alors que la majorité de la population parle le comorien. Cette situation découle donc du passé colonial où les français installés sur les différents territoires avaient déclaré que leur langue serait celle d'usage, car beaucoup plus riche et intelligible, que les langues autochtones africaines (Lenoble-Bart, Tudesq, 2008).

Pour Leclerc, ces positions de domination linguistique révèlent un certain mépris sur des populations dominées dû fait qu'elles n'ont pas la même culture et qu'elles ne partagent

pas les mêmes structures économiques et sociales que celles dominantes (Leclerc, 1986). Par conséquent, même si l'archipel a pris son indépendance, il est resté dépendant des structures administratives coloniales françaises.

En d'autres termes c'est ce que Bourdieu appelle le capital linguistique. Il faut comprendre que la langue permet de créer un rapport de force dans les échanges en fonction de ses caractéristiques historiques, politiques, économiques et sociales. Elle accumule à travers ces critères, une richesse symbolique (Bourdieu, 1982). La France est une ancienne puissance coloniale, elle est un pays industrialisé et représente une puissance économique mondiale. De plus, le français est une langue regroupant un nombre important de locuteurs. Elle s'impose à travers des organismes internationaux tels que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)<sup>3</sup>. Elle a donc un capital linguistique fort (Bourdieu, 1982).

A l'inverse, le comorien est une langue parlée par un nombre limité de locuteurs (moins d'un million de locuteurs dans l'archipel et la diaspora ne représente pas non plus un chiffre important). Le pays est considéré économiquement comme un pays en développement, lors des échanges internationaux c'est le français qui est majoritairement utilisé ou dans certains cas l'arabe étant donné que le pays est membre de la Ligue arabe. Le comorien a donc un capital linguistique faible (Bourdieu, 1982).

La diaspora comorienne peut également renforcer, malgré elle, cette domination linguistique du français. En reprenant la définition de Leclerc on s'aperçoit qu'une communauté linguistique ne coïncide pas toujours avec une unité géographique ou

---

<sup>3</sup> Anciennement Agence de la coopération culturelle et technique (Cheikh Yahaya, 2012).

politique. Deux groupes séparés géographiquement mais qui parlent la même langue peuvent former une même communauté linguistique (Leclerc, 1986).

Kamwangamalu est un linguiste sud-africain qui a étudié la place de l'anglais dans l'éducation en Afrique du Sud. Il rend compte que les transferts de fonds envoyés par la diaspora pour aider leurs familles à accéder aux études supérieures dans les établissements privés, favorisent indirectement l'usage de l'anglais au détriment des langues autochtones sud-africaines (Kamwangamalu, 2007). Cette réalité concerne beaucoup de pays en développement qui veulent élargir leurs possibilités que ce soit pour partir étudier à l'étranger ou pour avoir un meilleur emploi dans le pays (Kamwangamalu, 2007). On observe dans cet exemple, que la diaspora peut aussi être un facteur qui renforce le déséquilibre dans l'usage des langues officielles.

#### **IV- La pertinence scientifique et sociale du projet**

La description de la situation sociolinguistique des Comores et un moyen d'expliquer par la suite comment cela a des effets sur le développement du pays. Du point de vue social cela permet d'analyser les rapports qu'il peut y avoir d'une langue à une autre dans un même territoire. Du point de vue scientifique, cela permet d'analyser la problématique du développement dans une perspective sociolinguistique.

En effet, les études menées en développement international sur les pays en développement concernent principalement la situation socioéconomique de ces pays, ou de l'instabilité politique qu'il peut régner mais on traite rarement de la question linguistique et du développement. Lorsque la question est soulevée, c'est principalement par rapport à

l'éducation. En effet, l'Unicef a publié en 2014 son rapport concernant l'Objectif du Millénaire n°2 (« Assurer l'éducation primaire pour tous ») aux Comores. Le principal constat de ce rapport c'est que la non-maîtrise de la langue d'enseignement (le français) rend l'apprentissage difficile (Unicef, 2014). Mais les constats ne suffisent pas, il faut aussi analyser, faire un état des lieux permettant de comprendre pourquoi ces enfants ne maîtrisent pas la langue d'enseignement. Autrement dit, il faut contextualiser la situation pour mieux cerner le problème et pouvoir sur le long-terme avoir des politiques linguistiques qui assurent une éducation de qualité.

De plus, ces critiques doivent se faire au-delà de l'éducation, dans une démarche plus large qui prendrait en considération tous les tenants et les aboutissants de la situation de sous-développement du pays pour mettre en place des politiques plus effective et inclusive de la population locale.

## **V- La stratégie méthodologique**

Faisant un essai, ma méthodologie se base sur une recension des écrits afin de faire une analyse critique des causes et des effets de la non inclusion de la langue comorienne dans les différentes sphères de la société. Mon analyse se base sur des ouvrages savants et des articles scientifiques sur le passé historique et linguistique colonial (Ottenheimer, 1994, 2012 ; Rist, 2007 ; Nurse et *al.*, 1985 ; Nurse, Hinnebusch, 1993 ; Lenoble-Bart, Tudesq, 2008) mais aussi sur la situation linguistique avec les articles d'Ahmed Chamanga le premier linguiste comorien à avoir tenté une codification avec les lettres latines, les ouvrages de Moinaecha Cheikh Yahaya qui est la directrice adjointe chargée de la

recherche linguistique au Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique. Le couple Ottenheimer sont les premiers linguistes américains à avoir codifiés le comorien pour des locuteurs anglophones. Leurs études ont commencé dans les années 1960. Ces ouvrages parlent de l'aspect plus technique de la langue et les enjeux politiques et sociaux liés à la standardisation du comorien. Mon analyse se base également sur des ouvrages savants en sociolinguistique (Bourdieu, 1982 ; Leclerc, 1986 ; Calvet, 1999 ; Cassen, 2008) qui mettent en avant l'importance de contextualiser les situations de chaque territoire pour comprendre les dynamiques linguistiques dans leur aspect social et politique.

Les différents rapports de l'Onu, de l'Unesco et de l'OIF qui traitent de la vitalité des langues et des politiques linguistiques qui doivent être menées pour préserver les langues minoritaires sont des outils utiles pour effectuer une analyse critique de la situation aux Comores. Par exemple, certains des points énoncés dans le cadre méthodologique sur la vitalité des langues (notamment les points 3 et 5 sur l'attitude des membres de la communauté vis-à-vis de leur propre langue et les politiques linguistiques au niveau du gouvernement et des institutions) permettent de mieux comprendre, d'analyser et de critiquer les raisons de la non-intégration, à ce jour d'un alphabet comorien dans tous les domaines de la société.

Enfin, les données de la Banque mondiale et du PNUD sont un moyen d'avoir une vision d'ensemble concernant la situation économique de l'archipel. Elles sont aussi utiles pour analyser la question du développement de l'archipel à lumière des enjeux et des défis que sous-tend sa réalité linguistique.

## **VI- Identification des limites du projet**

Basés sur les travaux d'Ottenheimer et Michel Lafon qui ont écrit un essai sur la place de la langue arabe sur l'île de la Grande-Comore, j'ai décidé de ne pas inclure la langue arabe, qui est la troisième langue officielle du pays, dans mon analyse pour différentes raisons. Premièrement, l'arabe est utilisée dans un cadre bien précis : soit religieux, soit dans les échanges commerciaux dans les pays arabophones (le pays est membre de la Ligue arabe) ou lorsque l'éducation supérieure se fait dans un pays arabophone. De plus, la population arabophone aux Comores a pour langue maternelle le comorien qui reste sa langue identitaire et de préférence dans ses communications au sein de l'archipel (Chamanga, 1977 ; Lafon, 1988 ; Ottenheimer, 2012 ; Chauvet, 2015).

Ensuite le rapport à la langue arabe relève plus d'une reconnaissance historique d'un métissage avec des populations arabo-sheraziennes. Par exemple, l'arabe a permis une codification du comorien qui est employée par la majorité de la population. Et c'est cette reconnaissance qui a valu le statut de langue officielle à l'arabe (Ottenheimer, 1994 ; Lafon, 1988). Enfin la structure de l'essai ne me permet pas d'aborder en profondeur toute la complexité sociolinguistique du pays. Il fallait donc faire, le choix le plus pertinent.

Ma deuxième limite concerne le caractère exploratoire de ma recherche qui intègre la diaspora dans le concept de communauté, pour montrer qu'elle peut jouer un rôle dans la situation sociolinguistique des Comores. Comme l'a mentionné l'auteur sud-africain Kamwangamalu, ce facteur est peu analysé mais il peut être intéressant de le mentionner dans l'étude.

## VII- La langue comorienne et ses influences malgache et swahili

### 7.1 Les quatre variantes du comorien

Le comorien ou le *shicomori*<sup>4</sup>, entre dans la catégorie des langues bantoues bien que l'on note une influence importante de la langue arabe au niveau lexical. En effet, elle reste une langue dont la structure est fondamentalement bantoue, car elle s'apparente beaucoup au swahili parlé tout le long de la côte est-africaine (Chamanga, Gueunier, 1977).

C'est une langue qui intègre quatre variantes parlées, en premier lieu, dans chacune des îles, à savoir le *shingazidja* (ou le grand-comorien parlé à la Grande-Comores), le *shindzuani* (ou l'anjouanais parlé à Anjouan), le *shimwali* (ou le mohélien parlé à Mohéli) et le *shimaore* (ou le mahorais parlé à Mayotte). En se référant au travail d'Ahmed Chamanga, il distingue deux sous-groupes au sein de la langue : d'un côté le *shingazidja* et le *shimwali*, de l'autre le *shindzuani* et le *shimaore*.

Il estime que cette distinction est nécessaire car l'intelligibilité est plus immédiate et plus évidente à l'intérieur de ces deux groupes, plutôt qu'entre eux, où on remarque qu'il y a un temps d'adaptation plus ou moins long (Chamanga, Gueunier, 1977 ; Lafon et al., 1988). Effectivement, des différences lexicales peuvent opposer ces parlers, dû à une vaste absorption culturelle et linguistique qui s'est faite au fil du temps (Swahili, Arabe, Hindi, Malgache, Portugais et Français) dans chacune des îles qui compose l'archipel.

---

<sup>4</sup> On peut aussi retrouver le terme *shimasiwa* qui veut littéralement dire « la langue de l'archipel » mais ce terme est peu ou pas utilisé dans le langage courant. Par contre, Ahmed Chamanga l'utilise souvent dans ses travaux (Lafon et al., 1988).

Mais cela n'empêche pas l'intercompréhension entre les habitants des différentes îles (Nurse et *al.*, 1985 ; Cheikh Yahaya, 2012 ; Ottenheimer, 2012). Par ailleurs, dans chaque île on peut également distinguer des différences dialectales minimales (Chamanga, Gueunier, 1977).

## 7.2 Le malgache de Mayotte

La proximité géographique et les liens historiques avec Madagascar vont avoir un impact sur l'ensemble de l'archipel où quelques communautés malgaches se sont installées. Cependant, l'île de Mayotte et celle où on dénombre plusieurs communautés, dans de nombreux villages, parlant le *shibushi*. Au sens strict cela désigne la langue « malgache » en comorien<sup>5</sup>. En réalité, ce terme désigne un ensemble de dialectes malgaches qui sont, à l'origine, parlés dans la côte nord-ouest de Madagascar (Chamanga, Gueunier, 1977).

D'autres communautés à Mayotte vont également parler une variante du *antalauntsi* (ou *antalaotra*) en référence à la communauté Antalaotsy qui avait fui les persécutions des siècles plus tôt (Chamanga, Gueunier, 1977 ; Laroussi, 2009). Dans la région, le malgache se transmet de génération en génération autant que le mahorais. De ce fait, on voit se développer une sorte de créolisation de la langue mahoraise, on parle même du *shibushi shimaore*<sup>6</sup>, pour désigner cette particularité propre à l'île, soit les deux variantes de langues malgaches de Mayotte, selon si on appartient à la communauté Sakalava ou à la

---

<sup>5</sup> En comorien Madagascar se dit *Bushini*, d'où le terme *shibushi* pour désigner, au sens large, les langues malgaches (Chamanga, Gueunier, 1977).

<sup>6</sup> Le *shibushi shimaore* présente quelques similitudes, dans l'intonation, le rythme et l'accent avec le Sakalava parlé au nord de Madagascar mais aussi avec l'Antalauntsi parlé au nord-ouest de Madagascar, tout dépend de la communauté d'appartenance (Chamanga, Gueunier, 1977 ; Laroussi, 2009).

communauté Antalaotsy<sup>7</sup>. L'intercompréhension entre les deux groupes n'est pas un problème, même s'il y a des spécificités à chacune d'elle (Laroussi, 2009). D'un point de vue identitaire et culturel, les locuteurs malgaches, se sentent profondément mahorais et ils n'ont d'ailleurs aucun problème à comprendre et/ou parler le *shimaore* qui reste la langue dominante dans les communications quotidiennes, tandis que l'inverse n'est pas aussi évident. En d'autres termes, la coexistence entre les deux langues n'est pas conflictuelle bien qu'il y ait une prédominance du *shimaore* dans l'île (Laroussi, 2009).

### 7.3 La parenté avec le swahili

Avant la colonisation européenne, le swahili était la langue utilisée, dans l'archipel, pour les échanges commerciaux et les relations extérieures. Néanmoins les quelques documents qui affirment cette vérité ne précise pas si le swahili parlé à l'époque, était un swahili « provincialisé » ou l'ancien parlé qui a donné le comorien actuel (Chamanga, Gueunier, 1977, p. 216). C'est pourquoi on a longtemps suggéré que le comorien moderne est une forme ancienne du swahili parlé sur la côte-est africaine, qui aurait évolué différemment, à partir du moment où les échanges avec la côte se sont réduits, au point que l'archipel se soit isolé, pendant un certain temps, du reste du monde (Ottenheimer, Ottenheimer, 1976 ; Chamanga, Gueunier, 1977 ; Laroussi, Liénard 2012).

---

<sup>7</sup> À Mayotte, des villages comme Acoua ou Mronabeja parlent le *shibushi* de Sakalava, d'autres villages comme Poroni ou Ouangani parlent celui d'Antalaotsy (Laroussi, 2009, p. 33).

Après plusieurs recherches de terrains et documentaires, des linguistes comme les Ottenheimer ou Nurse, ont démontré que le comorien serait une langue bantoue<sup>8</sup> à part entière qui aurait une parenté avec le swahili, en termes de similarités lexicales, à cause d'un passé commun et non pas à cause d'une évolution particulière du swahili (Ottenheimer, Ottenheimer, 1976 ; Nurse et *al.*, 1985 ; Nurse, Hinnebusch, 1993). Aujourd'hui c'est cette interprétation de l'origine des langues aux Comores qui prédomine dans la littérature universitaire.

De nos jours, les personnes qui parlent le swahili aux Comores, sont ceux qui ont vécu un certain temps en Afrique orientale. Il est également compris par une large majorité de la population grâce à la diffusion de la radio tanzanienne. En outre, il est aussi considéré par la population comme une forme plus prestigieuse du comorien, ce qui renforce encore l'idée de la parenté (Chamanga, Gueunier, 1977). De plus, les luttes nationalistes qui ont émergé à la fin de la seconde guerre mondiale en Afrique de l'Est ont beaucoup aidé à nourrir ce prestige. Pour toutes ces raisons, il est impossible de ne pas considérer l'influence du swahili, aux Comores (Chamanga, Gueunier, 1977). On verra d'ailleurs, par la suite comment la codification en lettre latine du comorien s'est fortement inspirée de la codification du swahili.

---

<sup>8</sup> Le comorien est classé dans le groupe des langues bantoues et le sous-groupe des langues Sabaki (sous-groupe cousin du swahili) qui sont parlées aujourd'hui par plus de 35 millions d'est-africains répartis entre la Somali, le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique et les Comores (Nurse, 1993).

## **VIII- Difficultés et contraintes pour mettre en place des politiques linguistiques**

### **8.1 Le processus d'accès à l'indépendance : la question linguistique dans la loi du 23 novembre 1974**

Comme on a pu le voir, le comorien n'a pas toujours été la langue d'utilisation, de la part des pouvoirs publics, dans les représentations officielles<sup>9</sup>. Les rares fois où le comorien était employé, c'était lorsque l'administration craignait une incompréhension de la part de ses administrés. Comme lorsqu'elle publiait des avis au public dans ses bureaux ou lorsqu'il y avait des propositions d'emplois. La volonté d'employer le comorien est un phénomène récent dans l'histoire des Comores, qui concorde au moment des revendications d'indépendance du pays. En effet, dès que le processus d'indépendance a été enclenché, l'usage du comorien s'est imposé comme une évidence. En 1974, l'Assemblée territoriale qui devait mettre en place les modalités d'accession à l'indépendance, pour l'année suivante, délibéra pour la première fois en comorien. Bien qu'il y ait une diversité des dialectes, les députés n'ont eu aucun mal à se comprendre lors de ces délibérations (Chamanga, Gueunier, 1977).

Par conséquent, ils ont proposé un amendement stipulant que les documents électoraux, pour le référendum du 22 décembre 1974, devaient être rédigés en langue comorienne. De plus, le texte de loi et les bulletins de vote devaient aussi être écrits en

---

<sup>9</sup> Pour exemples, le traité de 1841, entre la France et le Sultan de Mayotte a été fait en arabe. De même le traité de 1892, entre la France et le Sultan de la Grande-Comore a été fait en swahili (Chamanga, Gueunier, 1977, p. 216).

français et « dans la langue locale la plus couramment employée » (Chamanga, Gueunier, 1977, p. 217).

Une commission de trois membres a été mise en place, par le Ministère des Département et Territoires d'Outre-mer de l'époque, afin de traduire les textes en question (Chamanga, Gueunier, 1977, p. 217)<sup>10</sup>. Néanmoins, les linguistes ont fait face à un problème majeur : le choix de la variante du comorien. Le décret a presque imposé le grand-comorien (le *shingazidja*), étant donné que l'amendement a stipulé d'utiliser la langue locale la plus parlée. Or la Grande-Comore étant la plus peuplée de facto, le grand-comorien a été employé (Chamanga, Gueunier, 1977).

L'autre obstacle a été de traduire des notions politiques, administratives et juridiques qui étaient étrangères aux codes sociaux comoriens (par exemple, les institutions françaises n'ont pas d'équivalent aux Comores. De même, pour les codes politiques utilisés lors des votes) et qui n'avaient, par conséquent, pas de vocabulaire adéquat en comorien. Étant donné que la question linguistique a été soulevée depuis plus longtemps par les locuteurs swahilis, la commission s'était fortement inspirée de cette réalité pour la retranscription du comorien. La solution qui a émergé, était d'utiliser les termes arabes et faire à partir de là des néologismes. Effectivement, la langue arabe ayant une place importante autant pour le swahili que pour le comorien (ces deux langues ont été arabisées à 30% avec beaucoup d'emprunts linguistiques), c'était le choix le plus pertinent. Par exemple, le terme *mas'ala* vient de l'arabe *mas'alat* qui veut littéralement dire : question ou consultation. Ou encore le terme *dola* qui vient de l'arabe *daulat* et qui signifie : État

---

<sup>10</sup> Bien que l'amendement n'ait pas été adopté, les modalités ont été reprises dans le décret d'application. La commission était composée d'un journaliste, un fonctionnaire de la délégation des Comores à Paris et un enseignant de l'INALCO, tous spécialistes du swahili (Chamanga, Gueunier, 1977, p. 217).

(Chamanga, Gueunier, 1977, p. 220). Quelques emprunts à la langue française ont également été faits. Par exemple, vote ou élection vont donner « *voti* » en comorien (Chamanga, Gueunier, 1977, p. 219). Certains locuteurs comoriens ont approuvé cette initiative, d'autres l'ont critiquée et d'autres n'ont pas compris l'utilité derrière tout cela (Chamanga, Gueunier, 1977).

L'exemple du référendum illustre bien la problématique de la codification de la langue comorienne. D'ailleurs, il y a divergence dans la codification linguistique et terminologique du comorien, chez les spécialistes. D'un côté il y a ceux qui sont en faveur d'une codification du comorien avec l'aide de la graphie arabe : Chamanga, Gueunier, Chauvet et Lafon expliquent ce choix par rapport à la place de la langue arabe dans la population. En effet, étant donné que les comoriens ont une bonne connaissance de l'arabe grâce aux écoles religieuses et qu'ils utilisent sa graphie pour écrire le comorien, il serait beaucoup plus judicieux de partir de cette réalité et de standardiser une graphie du comorien et de la diffuser, car la population serait plus vite réceptive. Comme l'a mentionné l'Unesco, une éducation qui se fait dans la langue maternelle à l'aide d'un support linguistique familier permet un apprentissage plus rapide (Unesco, 2003).

Néanmoins, les partisans de cette théorie ne rejettent pas l'idée d'une graphie en lettres latines. Pour eux, elle n'est pas incompatible ou impossible mais son apprentissage risque de prendre plus de temps à être intégré et à se diffuser (Chamanga, Gueunier, 1977 ; Lafon et *al.*, 1988 ; Chauvet, 2015).

Et de l'autre côté il y a les linguistes comme Cheikh Yahaya et Ottenheimer qui sont en faveur d'une homogénéisation de la codification en lettres latines pour faciliter l'enseignement du comorien aux natifs mais aussi pour toutes personnes qui désirent

apprendre la langue (Cheikh Yahaya, 2012 ; Ottenheimer, 2012). L'Organisation internationale de la Francophonie est aussi en faveur de cette codification, car elle va permettre sur le long-terme à la population comorienne d'avoir un meilleur accès aux numériques et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans son ensemble (Cheikh Yahaya, 2012 ; Ottenheimer, 2012).

## **8.2 La particularité de Mayotte**

Mayotte est soumise à la loi française, par conséquent une politique linguistique particulière reste difficile pour différentes raisons. Dès 1992 le Conseil de l'Europe a proposé à ses États membres de signer et ratifier *la Charte des langues régionales ou minoritaires*, dans le cadre de la protection et la valorisation de la diversité des langues européennes (Beacco, Messin, 2010). Bien qu'elle n'ait pas un caractère obligatoire, elle suscite beaucoup de débat en France. Le Conseil d'État français ayant considéré la Charte comme incompatible avec la Constitution (Beacco, Messin, 2010).

Il faudra attendre 1999, après la publication du rapport Cerquiglini qui dresse un portrait détaillé, de la situation sociolinguistique de la France métropolitaine et ses territoires d'outre-mer, pour voir des actions se mettre en place. Le pays compte plus de 75 langues dont les 2/3 sont parlées dans les territoires d'outre-mer comme langue de préférence/maternelle. C'est le cas de Mayotte où la majorité de la population a pour langue maternelle le *shimaore* ou le *shibushi* (Beacco, Messin, 2010).

Face aux arguments développés dans le rapport, le gouvernement français va finir par signer la Charte le 7 mai 1999. Cependant, le Conseil constitutionnel va prendre une

décision défavorable (le 15 juin 1999) pour la ratification, car il estime que la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, comporte des clauses qui sont contraires à la Constitution française. Notamment en ce qui concerne l'article 2 et l'article 7 de la Charte qui préconisent le droit absolu de pratiquer une langue minoritaire ou régionale dans la sphère publique et/ou privée. Or la Constitution française reconnaît dans un esprit « d'indivisibilité de la République », le français comme étant l'unique langue de l'Administration, car il assure l'égalité devant la loi et il unit le peuple français (Beacco, Messin, 2010, p. 106).

Mais le débat sur la ratification de la Charte est toujours d'actualité, parce qu'elle permet de mettre en valeur et d'enrichir le patrimoine culturel du pays. C'est également un moyen de répondre aux différentes revendications sociales. En effet, les défenseurs de la Charte voient à travers ce document officiel, un moyen de pression pour faire reconnaître le rapport inégal entre le français et les langues autochtones qui découle du passé colonial de la France (Beacco, Messin, 2010).

Il est donc nécessaire d'avoir des politiques linguistiques qui prennent en considération cette réalité, surtout en ce qui concerne l'accès à l'éducation qui n'est pas égalitaire pour tous les citoyens français, ce qui favorise la précarité de certains territoires (Beacco, Messin, 2010). En résumé, la Charte est le seul traité signé mais pas ratifié par la France, elle reste quand même une référence surtout pour les langues régionales qui ont pu accommoder certains principes de la Charte sur leur territoire. Par contre, pour les langues minoritaires (comme le *shimaore*) cela reste beaucoup plus difficile de s'appuyer dessus. Une des pistes étudiée c'est la possibilité de mettre en place des politiques linguistiques qui favoriseraient le bilinguisme ou le plurilinguisme (Beacco, Messin, 2010).

## **IX- Le statut des langues officielles aux Comores**

En 1975, l'archipel prend son indépendance, excepté l'île de Mayotte qui a décidé de rester française. L'archipel va reconnaître trois langues officielles : le français, le comorien et l'arabe. Selon la définition de Jacques Leclerc, une langue officielle est une « langue dont le statut et les fonctions sociales sont reconnus par l'autorité étatique (gouvernement, administration) qui l'utilise dans ses communications institutionnalisées » (Leclerc, 1986, p. 524).

En d'autres termes les trois langues officielles, du pays, sont censées avoir le même statut aux yeux de la population et de l'autorité qui la représente. Or les études sociolinguistiques qui ont été menées sur la situation de multilinguisme et de plurilinguisme aux Comores, notamment celles qui analysent la place du français et du comorien, dans le quotidien de la population locale, montrent des disparités qui ont un impact sur le développement du pays (Laroussi, 2009 ; Chauvet, 2015).

### **9.1 L'héritage colonial de la langue française et la place du comorien**

Les décennies qui ont précédé les indépendances sur le continent africain ont vu émerger des intellectuels, réclamant la reconnaissance et l'officialisation de l'usage des langues africaines (Lenoble-Bart, Tudesq, 2008). Ces dernières font parties du patrimoine culturel et historique. Néanmoins, en pratique il faut également combattre l'idéologie fort répandue durant l'époque coloniale, selon laquelle, les langues africaines (qualifiées de dialectales) sont linguistiquement pauvres (Lenoble-Bart, Tudesq, 2008).

Les Comores ne font pas exception, bien que l'archipel ait acquis dès 1961, l'autonomie de gérer son territoire, puis son indépendance en 1975, le français reste la langue de l'administration et de la politique. Il est utilisé dans toutes les structures administratives, les représentations officielles, les médias et dans l'éducation. Alors que pour la majeure partie de la population, le comorien (avec toutes ces variantes linguistiques) reste la langue de communication et de représentation identitaire et culturelle (Chamanga, 1976 ; Chamanga, Gueunier, 1977 ; Ottenheimer, 1994 ; Cheikh Yahaya, 2012).

Ceci peut s'expliquer d'une part à cause du contexte historique : l'héritage du passé colonial français aux Comores reste présent car l'indépendance politique n'a pas empêché la dépendance économique et linguistique, avec le français qui reste la langue véhiculaire dans l'archipel comme c'est le cas de beaucoup de pays africains anciennement colonisés par la France (Leclerc Jacques, 1986). D'autre part, par le manque et l'absence d'une politique qui définirait le cadre de son utilisation ainsi que les moyens de sa promotion font défaut. Comme on a pu le voir pour la traduction des textes de lois concernant le référendum, les linguistes ont dû faire face à des contraintes majeures mais les solutions ne sont pas impossibles (Ottenheimer, 1976 ; Chamanga, Gueunier, 1977 ; Cheikh Yahaya, 2012).

Par conséquent, le comorien a le statut de langue officielle et une grande place dans le quotidien des habitants des îles comme langue de communication mais il n'est pas utilisé dans les sphères importantes de la société (politique, économique, administrative ou de l'enseignement) (Ottenheimer, 1994 ; Chauvet, 2015).

Pourtant, dans les années 1960, la vaste majorité de la population comorienne écrivait le comorien avec l'alphabet arabe, l'éducation religieuse ayant favorisé cette

généralisation. Pour la partie de l'élite qui avait reçu une éducation française, elle écrivait le comorien avec les lettres de l'alphabet latin. Des études ont même montraient des transcriptions du comorien en lettres latines datant du 17<sup>e</sup> siècle (Chamanga, Gueunier, 1977 ; Ottenheimer, 2012).

## **9.2 Contexte socio-culturel de la langue arabe**

L'Islam a une place importante dans la culture comorienne. Depuis sa propagation au XV<sup>e</sup> siècle à l'aide des différents échanges commerciaux entre la côte-est africaine et l'archipel. Ces échanges vont aussi influencer la langue comorienne (processus d'arabisation de la langue) avec une absorption importante de mots arabes (Chamanga, Gueunier, 1977 ; Nurse et *al.*, 1985).

L'arabe est donc vu comme la langue de la religion, d'où son prestige. On l'enseigne à la majorité de la population dans les écoles religieuses. La communauté comorienne revendique son lien avec la communauté arabo-musulmane dans son ensemble. Ceci explique la nécessité de reconnaître l'arabe comme langue officielle (Chamanga, Gueunier, 1977). De plus, cette dernière étant écrite, elle a permis une graphie du comorien avec son alphabet, cette transcription a été facilitée grâce à l'influence de l'arabe sur le comorien que ce soit aux niveaux phonétiques, morphologiques et lexicaux (Lafon, 2007).

### 9.3 Le système Kamar-Eddine : une codification du comorien en lettres arabes

Saïd Kamar-Eddine (1890-1974) un lettré comorien va faire ce travail de transcription et l'exposer dans différentes conférences<sup>11</sup>. Mais pour des raisons politiques (le président du conseil de l'époque ne soutenait pas l'initiative) son système ne sera jamais repris (Lafon, 2007). Du moins par les instances de pouvoir de l'époque. Cependant, son système aura laissé des traces dans la population comorienne (Lafon, 2007 ; Chauvet, 2015).

Effectivement, dans les années 1960, la graphie arabe du comorien est connue de tous et de toutes, grâce aux écoles religieuses fréquentées par la quasi-totalité des comoriens tout âge et sexe confondus (Lafon, 2007).

Alors que le taux de scolarisation à l'école dite « française » ne concernait qu'une minorité, principalement masculine (cela concernait surtout les enfants de fonctionnaires), qui était familière avec la graphie latine (Lafon, 2007, p. 31). La graphie arabe sert principalement dans les correspondances privées avec ceux qui voyagent (aujourd'hui cela concerne plus les échanges avec la diaspora), à l'école religieuse ou dans les manifestations artistiques (poèmes, chansons). La seule fois où la transcription du comorien a été utilisée dans les instances de pouvoir a été lors de la consultation de la population comorienne pour l'indépendance, en 1974 (Lafon, 2007 ; Chamanga, Gueunier, 1977).

---

<sup>11</sup> Kamar-Eddine a étudié autant à l'école traditionnelle comorienne qu'en Europe. Il avait donc une connaissance importante de l'arabe et du français oral et écrit. Ce qui va lui permettre, dans une démarche politico-éducative, de travailler sur une transcription du comorien avec les lettres arabes. Il est devenu la référence. On parle même du système Kamar-Eddine. Le but était de dépasser les difficultés techniques du comorien afin de permettre une généralisation et une standardisation de la transcription. Il va tenter de rendre populaire cette démarche à travers un journal en 1966 intitulé *Mwando*, où il diffusera son système d'écriture (Lafon, 2007).

#### **9.4 Le soutien du gouvernement et l'aide internationale en faveur d'une codification de la langue comorienne**

L'indépendance du 6 juillet 1975 marque un tournant dans l'histoire de l'archipel. Le premier Président de la République indépendante des Comores, Ahmed Abdallah va être destitué (après un coup d'État), un mois après son investiture, par Ali Soilih, qui va se proclamer président. Ce dernier va soutenir la jeunesse intellectuelle comorienne qui souhaite une codification latine du comorien ressemblant à celle qui a été faite pour le kiswahili (Chamanga, 1976 ; Ottenheimer, 2012). A travers cette codification, l'élite vise à « élaborer et (à) mettre en place un appareil de références des usages linguistiques, se traduisant par la création d'un système d'écriture, par la rédaction d'une grammaire, de dictionnaires, de lexiques, de manuels d'enseignements, d'œuvres littéraires, etc. » (Leclerc, 1986, p. 522). Ainsi, elle pourra avoir son propre système de référence qui se distingue du français mais également de la codification en lettre arabe.

Les institutions internationales à l'image de l'Unesco et l'Agence de la Francophonie reconnaissent également l'importance de préserver le multilinguisme bien qu'il soit le résultat d'importants bouleversements dans le territoire (colonialisme, conquêtes territoriales, déplacements de populations) et qu'il ait engendré des inégalités hiérarchiques d'une langue à une autre (Leclerc Jacques, 1986). Il reste nécessaire pour le développement et le rayonnement du pays (Unesco, 2003). C'est pourquoi, en 1986, l'Unesco fait reconnaître la langue comme faisant partie du patrimoine immatériel des sociétés et va participer activement à la promotion de la diversité linguistique dans le monde (Unesco, 2003).

Elle va, avec l'Organisation internationale de la Francophonie, soutenir le Centre National de documentation et de recherche scientifique (CNDRS) à Moroni, dans son initiative de codification et sa tentative d'homogénéisation d'un alphabet comorien. Ce travail sera aussi mené avec l'appui du gouvernement afin d'assurer le multilinguisme et d'améliorer le taux d'alphabétisation aux Comores (Cheikh Yahaya, 2012 ; Ottenheimer, 2012).

L'utilisation du comorien dans toutes les sphères de la société doit donc permettre à la population de s'approprier le savoir, de préserver son patrimoine, de participer activement au développement du pays, tout en faisant la promotion du multilinguisme et du multiculturalisme de l'archipel (Cheikh Yahaya, 2012).

À partir des années 1990, quelques initiatives vont émerger de façon éparpillée, avec la publication de dictionnaires franco-anjouanais et franco-mahorais, de lexiques, ou encore de manuels d'enseignement destinés à toute la population. Mais il n'y aura qu'un faible écho, car il n'y a pas de consensus et la propagation de la codification au reste de la population ne se fait pas facilement (Chamanga, 1992).

### **9.5 La nécessité d'un système standardisé qui fait l'unanimité**

Le comorien reste encore aujourd'hui une langue qui est écrite intuitivement, sans aucune standardisation. D'un côté, il y a ceux qui utilisent les caractères arabes et de l'autre ceux qui utilisent l'alphabet latin. Or, pour permettre à la langue d'être employée autant dans la vie publique que dans l'administration, l'enseignement et la vie culturelle, il est primordial d'avoir un système codifié clair et uniforme, dont la lecture et la compréhension

est accessible à tout le monde. Il est aussi nécessaire que la population puisse écrire dans cette langue avec la certitude de pouvoir être lue et comprise par les autres (Lafon et *al.*, 1988).

Cette réalité linguistique concerne plusieurs territoires anciennement colonisés. C'est pourquoi, en 2001 après la Conférence internationale sur les langues en danger, l'Unesco (entre 2002 et 2003) va faire appel à un groupe international de linguistes dans le but d'évaluer la vitalité des langues en développant un cadre méthodologique. Ainsi les différents pays ont des points de repères pour identifier les différents problèmes pouvant expliquer la situation sociolinguistique de leur pays, pour pourvoir par la suite y remédier. Neuf critères vont être retenus<sup>12</sup>.

Ce constat explique l'objectif de ma recherche, qui est d'étudier la communauté comorienne « sous son aspect linguistique » (Calvet, 2002 p.10) et de comprendre pourquoi malgré toutes les voix convergentes pour une meilleure utilisation du comorien dans la société, la réalité reste la même à savoir qu'il est cantonné à un usage oral et qu'il n'est pas intégré dans les autres domaines qui structure la société. Selon Aurélie Chauvet la raison principale de cette situation est le contexte économique du pays. Effectivement pour codifier et valoriser la langue comorienne il faut développer des supports didactiques et des outils pédagogiques dans l'éducation mais cela ne peut se faire qu'avec des financements importants. Or l'investissement financier que cela requière n'est pas

---

<sup>12</sup> Les neuf critères sont les suivants : 1) nombre absolu de locuteurs, 2) transmission de la langue d'une génération à l'autre, 3) attitude des membres de la communauté vis-à-vis de leur propre langue, 4) utilisation de la langue dans les différents domaines publics et privés, 5) attitudes et politiques linguistiques au niveau du gouvernement et des institutions (usage et statut officiel), 6) type et qualité de la documentation, 7) réaction face aux nouveaux domaines et médias, 8) disponibilité de matériels d'apprentissage et d'enseignement des langues et 9) le taux de locuteurs sur l'ensemble de la population (Unesco, 2003).

forcément à la portée du pays ou même de la diaspora qui aide énormément pour le financement des études (Chauvet, 2015). Pour avoir un ordre d'idée, le dernier rapport de la Banque Centrale Africaine (2012) sur les transferts de fonds de la diaspora comorienne vivant en France montre que, les envois s'élèvent à 46 milliards de francs comoriens (93 millions d'euros) soit plus d'un quart du PIB (26%) du pays. L'étude souligne que 39% des familles concernées utilisent une partie de ces fonds pour l'éducation/formation dans des institutions privées, ceci afin d'assurer un meilleur avenir aux générations futures, que ce soit à travers l'expatriation ou l'accès à un meilleur emploi (BCA, 2013, p. 42).

Néanmoins, cela favorise indirectement la langue française (qui est la langue employée dans les écoles privées) et cela n'assure pas une éducation réussie pour autant, car l'éducation se fait dès le départ dans une langue qui n'est pas maîtrisée par la majorité. C'est pourquoi, une meilleure utilisation de la langue comorienne permettrait d'avoir un impact positif sur le développement du territoire, car cela favoriserait l'implication et la participation de la population dans toutes les questions de société qui la concerne : économie, politique, culture, éducation (Lenoble-Bart, Tudesq, 2008 ; Chauvet, 2015).

## **X- Enjeux et défis pour le développement de l'archipel**

### **10.1 Situation économique de l'archipel**

Les données de la Banque mondiale et du PNUD, montrent que la population comorienne s'élève à plus de 717 500 habitants (dernier recensement datant de 2013) elle a donc doublé en moins de 30 ans. L'archipel est densément peuplé avec environ 390 habitants au km<sup>2</sup>. Le PIB par habitant est de 980 \$US. La dernière enquête sur les ménages (2014), montre que près de 18 % de la population vit en dessous du seuil international de pauvreté, soit avec 1,9 dollar par jour et par personne (exprimé en parité de pouvoir d'achat). Le taux de pauvreté est de 45, 6% mais on remarque que cette pauvreté varie énormément d'une île à l'autre. Les inégalités sont considérables. Par exemple, le taux est plus important à Mohéli qu'à la Grande-Comore. Des disparités sont aussi à noter entre les zones rurales et les zones urbaines. C'est pourquoi le pays se retrouve avec un indice de Gini de 44,9 (PNUD ; Banque mondiale).

L'archipel des Comores vit principalement de l'agriculture, avec la production de matières premières (noix de coco, bananes, riz, patates douce et maïs) pour la consommation interne et l'exportation. Le pays exporte majoritairement les épices. Il est le deuxième producteur de vanille et le premier producteur et exportateur de l'essence d'ylang-ylang qui est utilisée par les firmes internationales spécialisées dans la parfumerie (Ottenheimer, 2012 ; ONU, 2014). Mais ces exportations de matières premières ne sont pas suffisantes pour le développement du pays qui est considéré comme pauvre. Effectivement,

son indice de développement humain (IDH) est de 0, 429 soit la 169<sup>e</sup> place sur 186 (PNUD).

Au niveau de l'éducation, le pays à un taux net de scolarisation au primaire qui s'élève à 75%, ce pourcentage descend à 52% pour le premier cycle du secondaire, même si cela reste au-dessus de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Néanmoins, cela ne veut pas dire que tous les élèves inscrits vont réussir à terminer leur scolarité. Bien au contraire, seul 62% des élèves inscrits au primaire termine leurs études. Selon le Rapport d'État du système éducatif comorien, cela s'explique principalement par un manque de dispositifs pédagogiques adaptés (Chauvet, 2015).

## **10.2 Analyse critique du rôle des institutions internationales**

Pour mettre en place ces dispositifs il faut avoir les moyens financiers. Or pour la Banque Mondiale (BM) l'enjeu principal aux Comores c'est de lutter contre la faim et la malnutrition (particulièrement dans les zones rurales), de stimuler la croissance économique (en élargissant le réseau d'électricité, en diversifiant l'activité agricole et en relançant les investissements publics), de redresser les finances publiques, d'améliorer les infrastructures pour relancer l'activité économique (site officiel de la Banque mondiale). Au niveau local, la BM aide les collectivités en mettant en place des projets de développement local, intitulés : « argent contre travail ». Ces programmes d'aide ont permis de financer plusieurs initiatives auprès des populations les plus marginalisées et vulnérables (Banque mondiale).

En se basant sur le taux net de scolarisation, l'éducation (et la lutte contre l'analphabétisme) est plutôt encourageante aux Comores, ce n'est donc pas une priorité. Mais comme l'a souligné Chauvet ce taux de scolarisation ne reflète pas la réalité en terme de qualité de l'enseignement. Surtout que les cours qui sont dispensés dans les établissements privés ou publics, se font en langue française. Langue qui n'est pas maîtrisée par la majorité des élèves ce qui explique le fort taux d'abandon par la suite (Chauvet, 2015).

À travers le taux de scolarisation, les institutions internationales favorisent l'aspect quantitatif des données sur l'éducation au détriment d'une étude plus qualitative qui refléterait plus précisément la réalité. Par extension, cela renforce la place élitiste du français dans la société comorienne. De même, le fait de mettre l'emphase sur le retard économique de l'archipel montre une vision bien définie du développement. Alors que la notion est polysémique.

Comme l'a mentionné Gilbert Rist, le développement est une notion abstraite qui dépend de chaque individu. Cependant, en se référant au système économique néo-libéral qui est dominant dans les pays industrialisés, on remarque que la définition du terme est connotée et codifiée (aspect normatif). Quand on parle de développement c'est avant tout de la croissance économique (Rist, 2007). Cette vision économique et quantitative du développement remonte à l'époque coloniale. Effectivement, la période coloniale française va se faire dans un esprit civilisationnel, dans le but d'amener le savoir, la langue et le développement dans des pays comme les Comores (Rist, 2007).

Néanmoins, il souligne que, l'expansion coloniale était une excuse pour cacher des intentions plus économiques et politiques: la croissance économique devait être étendue à

un plus vaste territoire afin d'augmenter leur production et d'accumuler plus de capitaux. Alors une politique de la conquête va être mise en place. Ces principes réunis dans un même discours (philanthropique, économique et politique) sont la base de la force de l'argumentation et c'est ce qui va faciliter la promotion de la colonisation (Rist, 2007). Le contexte civilisationnel de la colonisation française aux Comores permet de mieux comprendre l'importance de la place de la langue dans les jeux de pouvoir.

Au fil du temps des notions plus qualitatives vont être intégrées comme l'indice du développement humain (IDH) intégré par le PNUD. Cet indice prend en compte des facteurs autres que le PNB (revenu, espérance de vie et le niveau d'éducation, plus tard la liberté humaine sera ajoutée). C'est la première fois où une institution internationale fait le lien entre revenu et qualité de vie (Rist, 2007). D'ailleurs, le PNUD est l'un des plus importants bailleurs de fonds aux Comores, pour le développement de programmes dans l'éducation ou la santé (ONU, 2014).

## **XI- L'impact sur le développement économique et social d'une éducation basée sur la langue maternelle**

### **11. 1 Une mise en valeur de la langue comorienne**

Encore aujourd'hui la période préscolaire (3 à 5 ans) aux Comores se réalise dans les écoles religieuses, avec un apprentissage assidu de l'alphabet arabe. Depuis 2007, à l'initiative du Ministère de l'éducation et avec l'aide de l'Unicef et d'ONG, un projet de réforme de ces écoles religieuses aux Comores a commencé à voir le jour. Mais il faudra

attendre 2014 pour qu'une loi d'orientation sur l'éducation rende le projet plus officiel (Chauvet, 2015).

L'objectif du programme est d'améliorer et renforcer « les contenus éducatifs de cet enseignement préscolaire », notamment en intégrant la langue comorienne comme étant la langue de référence (la langue première) avec une codification en lettre arabe étant donné que les enfants apprennent déjà cet alphabet (Chauvet, 2015, p. 79). Le français et l'arabe sont également intégrés mais comme langue seconde. Ainsi, les enfants ont une meilleure maîtrise de leur langue maternelle. Ils peuvent donc plus facilement apprendre d'autres langues (Chauvet, 2015). Cette initiative rejoint les recommandations de l'Unesco qui depuis 1953, encourage et souligne l'importance d'éduquer les enfants dans leur langue maternelle avec des supports adéquats qui doivent leur permettre sur le court-terme d'apprendre plus rapidement et sur le long-terme de s'exprimer et de comprendre le monde dans lequel ils/elles évoluent, autant dans leur langue maternelle que les autres langues officielles (Ouane, Glanz, 2010; Chauvet, 2015).

La deuxième étape de ce programme est de sensibiliser davantage les enseignants en les formant à ces nouveaux outils pédagogiques : le but est d'avoir sur le long-terme une meilleure connaissance de la structure linguistique du comorien pour pouvoir mieux l'enseigner. Enfin l'initiative s'est même étendue aux adultes afin de combattre le taux d'analphabétisme dans le pays qui s'élève à 49,7% de la population adulte. Des formations pour les adultes, en langue comorienne au lieu du français comme c'était le cas avec le programme de l'Alliance française (Chauvet, 2015, p. 83).

## 11.2 Des initiatives qui portent plus ou moins leurs fruits

La réforme du système préscolaire a connu un succès mitigé pour des raisons qu'on a déjà mentionné. En effet, bien que plusieurs écoles pilotes se soient investis dans le programme plusieurs obstacles ont vu le jour. Premièrement, la non standardisation du comorien (aucune variante n'a été choisie pour éviter tous conflits sur la création d'un comorien commun aux quatre îles) rend plus complexe la mise en place d'outils pédagogiques propre à l'archipel. Il a fallu attendre 2009 pour avoir un compromis : le décret assure une standardisation de la langue comorienne comme langue unique avec ses variantes (Chauvet, 2015). Cependant, cela n'a pas suffi parce que le projet n'a pas abouti (le matériel pédagogique et les livres pilotes n'ont finalement pas été publié).

Par contre, les résultats concernant la formation des adultes sont plus encourageants, effectivement au fil du projet les apprenants ont de leur propre initiative, demandés une alphabétisation progressive en français, ce qui est encourageant pour la mise en place de programmes multilingues dans le futur, car le but n'est pas d'éliminer le français mais plutôt d'assurer une éducation linguistique plus adaptée aux besoins de la population (Chauvet, 2015). Comme l'a démontré Raoul Blanchard dans son étude de Montréal, la communauté francophone est consciente de l'utilité d'apprendre l'anglais pour faciliter les échanges et assurer des positions d'emplois favorables, sans pour autant négliger ou oublier le français. C'est ce qu'il nomme la « souplesse défensive » cette capacité à reconnaître la place de la langue majoritaire sans pour autant reculer sur l'utilisation de sa langue maternelle, c'est un phénomène récurrent lorsqu'une langue est minoritaire dans la sphère économique d'un territoire (Blanchard, 1947, p. 295).

### **11.3 Des pistes de réflexions : investir pour une éducation dans la langue maternelle**

En 2010, une enquête a été publiée et menée par l'Institut *Lifelong Learning* sur l'impact économique et social d'une éducation en langue maternelle en Afrique afin de susciter des pistes de réflexions et de faire des recommandations concernant les politiques à mettre en place (Ouane, Glanz, 2010). On dénombre entre 1000 et 2500 langues parlées sur le continent africain, aucun État n'est reconnu comme unilingue. Le contexte multilingue varie d'un pays à un autre, par exemple on dénombre 2 à 3 langues au Rwanda contre 400 au Nigeria. Les réalités multilingues sont donc complexes et variées d'où l'importance de valoriser et préserver les langues concernées (Ouane, Glanz, 2010).

Pourtant, la majorité des gouvernements et des institutions financières voient cette diversité comme un obstacle en termes de communication, d'éducation et de gouvernance. D'une part parce que gérer plusieurs communautés linguistiques dans un même territoire peut susciter beaucoup de conflits et de tensions et d'autre part parce que cela ajoute un coût financier (Ouane, Glanz, 2010, p. 8).

Cette perception négative du multilinguisme est renforcée par le passé colonial du continent africain, de la mondialisation et le rapprochement des communautés via les réseaux de communication rapides. Effectivement, le contexte mondial actuel a permis aux anciennes langues coloniales (comme le français, l'anglais ou le portugais) de renforcer leur prestige (principalement dans l'éducation, la recherche et la production de savoir en général) au détriment des langues africaines (Ouane, Glanz, 2010).

C'est dans ce contexte que le rapport a été publié avec des recommandations<sup>13</sup> pour investir dans les langues africaines et mieux les intégrer dans les politiques gouvernementales (Ouane, Glanz, 2010) :

- Reconnaître le multilinguisme pour renforcer la cohésion sociale, améliorer le développement social et individuel à travers des politiques linguistiques basées sur la maîtrise de deux langues ou plus. Ces politiques doivent incarner la vision sociale du pays, être applicable au niveau de la législation avec une planification budgétaire qui couvre tous les secteurs (Ouane, Glanz, 2010).
- Opter pour la valorisation et le développement des langues africaines, car elles sont vitales à la communication entre les individus et elles sont source d'identité pour la majorité des communautés concernées. Les politiques linguistiques doivent prendre en considération ces réalités en proposant par exemple, des examens dans la langue de préférence (Ouane, Glanz, 2010).
- Mettre en place un système de partenariat dynamique entre les différents groupes : le gouvernement, les experts en linguistiques, les membres qui composent le système éducatif, le marché du travail, les communautés locales et les parents. Cela afin d'établir un dialogue ouvert et de mobiliser à grande échelle pour développer par la suite un système éducatif multilingue plus transparent (Ouane, Glanz, 2010).
- Planifier et développer une éducation multilingue basée principalement sur la langue maternelle et l'appliquer le plus rapidement possible en utilisant un modèle adapté à la vision de chaque pays. Tout en prenant en considération leurs conditions (politique, linguistique et social) et les ressources à leur disposition. Ce genre de

---

<sup>13</sup> Ces recommandations sont en accord avec le Plan d'action pour les langues de l'Union Africaine datant de 2006 (Ouane, Glanz, 2010).

- politique assure une valorisation de la langue maternelle et une éducation pertinente sur le long-terme, car dès le départ elle prépare les étudiants à être des citoyens conscients et actifs tout au long de leur parcours scolaire (Ouane, Glanz, 2010).
- Améliorer l'apprentissage et l'accès à l'information en réduisant la barrière de la langue, en utilisant la langue de préférence des apprenants, en offrant des programmes pertinents d'un point de vue socio-culturel, en favorisant davantage l'utilisation des langues africaines dans l'éducation, en formant les enseignants sur la question du multilinguisme, de la diversité culturelle, du développement de la langue. Cela doit se faire avec des supports adaptés. Sur le long-terme ces initiatives doivent permettre de réduire le taux d'abandon scolaire et/ou de redoublement et favoriser le développement personnel et social en Afrique (Ouane, Glanz, 2010).
  - La communication est un élément majeur pour que les méthodes d'enseignement et d'apprentissage soient efficaces. Elle assure un meilleur accès au savoir et à la production scientifique. C'est pourquoi il faut être vigilant sur le choix des langues et la façon dont elles sont utilisées, car elles ont un impact sur l'autonomisation et l'émancipation des individus. En effet, si l'utilisation de la langue en classe et la même que celle de la vie de tous les jours, les élèves vont plus facilement mettre en pratique ce qu'on leur a enseigné. Ce qui est positif pour leur développement individuel et le développement social (Ouane, Glanz, 2010).
  - Mettre à profit l'expertise et les ressources déjà présentes pour consolider et améliorer le système éducatif, le marché du travail et les médias. Pour ce faire, il faut un réel partage des responsabilités entre les universités, les centres de formation des enseignants, les médias, les entreprises et toutes les institutions ayant

des ressources exploitables (Ouane, Glanz, 2010).

- Favoriser la concertation en menant des recherches interdisciplinaire (afin d'actualiser, au fil du temps les connaissances concernant la langue dans l'éducation) et des campagnes de sensibilisation auprès de la population. Ces concertations peuvent et doivent se faire à l'échelle nationale mais également internationale (Ouane, Glanz, 2010).

Si on retranscrit ces recommandations à la situation des Comores, il faudrait donc une véritable synergie entre les différents acteurs qui composent la société avec à cœur de développer et valoriser la langue comorienne dans son ensemble. Il faut également être capable de déterminer le coût financier que cela va représenter de développer tout le matériel didactique et de former convenablement les enseignants. Il faut pouvoir mettre à profit les ressources déjà disponibles comme par exemple, l'apprentissage de la codification du comorien avec les lettres arabes dans les écoles religieuses peut être utilisé pour améliorer la qualité de l'éducation séculaire. Ensuite on pourra intégrer petit à petit la codification en lettre latine et l'enseignement du français.

Enfin mener des recherches interdisciplinaires peut permettre une codification plus rapide de la langue comorienne. Sachant que le Swahili a développé depuis plus longtemps sa codification, avec des travaux de recherches plus avancés et une considération des différentes variantes parlées en Afrique de l'est, c'est donc un atout pour la langue comorienne qui peut fortement être inspirée par ses recherches comme cela a été le cas lors du référendum pour l'indépendance.

## **XII- Conclusion**

L'étude de la situation sociolinguistique de l'archipel des Comores est donc un moyen de mettre en avant les enjeux linguistiques sur le développement économique, social et politique de la langue comorienne. L'objectif est de souligner que la langue première et de préférence d'une population ne doit pas être négligée si on veut voir une amélioration de la situation de sous-développement du pays. Certes les politiques linguistiques sont délicates à mettre en place pour différentes raisons : passé colonial, les divergences entre les communautés (pour le cas des Comores on veut éviter qu'une variante prenne le dessus sur les autres), la difficulté à valoriser le comorien comme un moyen d'émanciper la population à plusieurs niveaux, les difficultés de réformer l'éducation qu'elle soit religieuse ou séculaire.

Néanmoins, on s'aperçoit que des actions sont possibles et que les résultats sont positifs au niveau social, les citoyens se sentent intégrés et s'investissent donc beaucoup plus. Au niveau économique, la mise en place de matériels didactiques adaptés représente un coût dans l'immédiat mais sur le long-terme cela va engendrer de l'emploi (enseignants, traducteurs, interprètes, chercheurs) et assurer une stabilité économique dans le pays. Et au niveau personnel la valorisation de la langue assure aussi une estime de soi, des capacités de chaque individu à jouer un rôle dans la société.

## **Bibliographie**

- Banque Africaine de développement. (2013). *Les transferts des fonds des migrants, un enjeu de développement*, pp. 1-84.
- Beacco, J. et Cherkaoui Messin, K. (2010). Les politiques linguistiques européennes et la gestion de la diversité des langues en France. *Langue française*, vol. 167 (n° 3), pp.95-111.
- Blanchard, R. (1947). Études canadiennes (Troisième série) : II. Montréal, esquisse de géographie urbaine. *Revue de géographie alpine*, vol. 35, (n°2), pp. 133-328.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard, p. 244.
- Calvet, L.-J. (1999). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Hachette Littératures, p. 294.
- Calvet, L.-J. (2002). *La sociolinguistique* (4<sup>e</sup> éd.). Paris : Presses Universitaires de France, p. 128.
- Cassen, B. (2008). La langue, cette arme de domination. *Manière de voir : La bataille des langues, Le Monde diplomatique*, février 2008, (n° 97), p. 100.
- Chamanga, M. A. (1976). Proposition pour une écriture standard du Comorien, *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, vol. 7, (n° 2-3), pp. 73-80.

- Chamanga, M. A. et Gueunier, N. J. (1977). Recherches sur l'instrumentalisation du comorien: problèmes d'adaptation lexicale (d'après la version comorienne de la loi du 23 novembre 1974). *Cahiers d'études africaines*, vol. 17, (n° 66-67), pp. 213-239.
- Chamanga, M. A. (1992). *Dictionnaire français-comorien*, Paris : L'Harmattan, p. 158.
- Chauvet, A. (2015). Statuts des langues et éducation de base aux Comores. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, (n° 70), pp. 77-84.
- Cheikh Yahaya M. (2012). *Parler comorien*. Paris : JePublie, p. 301.
- Chenail, R. (2011). Ten Steps for Conceptualizing and Conducting Qualitative Research Studies in a Pragmatically Curious Manner. *The qualitative report*, vol.16, (n°6), pp. 1713-1730.
- Kamwangamalu, M. N. (2007). One language, multi-layered identities: English in a society in transition, South Africa. *World Englishes*, vol. 26, (n°3), pp. 263-275.
- Lafon, M. (1988). Situation linguistique à la Grande-Comores : essai de définition du statut de l'arabe. *Matériaux arabes et sud-arabiques*, pp. 95-119.
- Lafon, M., Sibertin-Blanc, J.-L. et Chamanga M. A. (1988). Projet d'orthographe pratique du comorien. *Etudes Océan Indien*, vol. 9, pp. 7-33.
- Lafon, M. (2007). Le système Kamar-Eddine : une tentative originale d'écriture du comorien en graphie arabe. *Ya Mkobe*, 2007, vol. 14-15, pp.29-48.
- Laroussi, F. (2009). *Langues, identités et insularité: regards sur Mayotte*. Rouen : Presses Universitaires de Rouen, p. 190.

- Laroussi, F. et Liénard, F. (2012). *Plurilinguisme, politique linguistique et éducation. Quels éclairages pour Mayotte ?* Rouen : Presses Universitaires de Rouen, p. 493.
- Leclerc, J. (1986). *Langue et société*. Laval : Mondia Éditeurs, p. 530.
- Lenoble-Bart, A. et Tudesq, A. J. (2008). *Langues, cultures et développement en Afrique*. Paris : Karthala Edition, p. 312.
- Létourneau, J. (2006). *Le coffre à outil du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel*. Montréal : Boréal, p. 264.
- Nurse, D., Spear, T. et Spear, T. T. (1985). *The Swahili: reconstructing the history and language of an African society, 800-1500*. Philadelphie : University of Pennsylvania Press, p. 160.
- Nurse, D. et Hinnebusch, T. J. (1993). *Swahili and Sabaki: a linguistic history* (vol. 121). Los Angeles : University of California Press, p. 780.
- OIF. (2002). *Synthèse des travaux de la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique*, pp. 1-13.
- Ottenheimer, H. et Ottenheimer, M. (1976). The Classification of the Languages of the Comoro Islands. *Anthropological Linguistics*, vol. 18 (n° 9), pp. 408-415.
- Ottenheimer, H. et Ottenheimer, M. (1994). *Historical dictionary of the Comoro Islands*, (n° 59). Metuchen, New Jersey : Scarecrow Press, p. 140.
- Ottenheimer, H. (2012). Ideology and Orthography. Dictionary construction and spelling choice in the Comoro Islands. *Études océan Indien, dans Langues, savoirs et pouvoirs dans l'Océan Indien occidental*, (n° 48), pp. 1-11.

Ouane, A. et Glanz, C. (2010). *How and why Africa should invest in African languages and multilingual education*. Unesco Institute for Lifelong Learning, pp. 1-73.

Unesco. (2003). *Vitalité et disparition des langues*. Rapport sur les langues en danger, pp. 1-24.

Unesco. (2008). *La situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes aux Comores*. Rapport national dans le cadre de la conférence internationale sur l'éducation des adultes, pp. 1-21.

ONU. (2014). *Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté*, Rapport de l'évaluation finale pour l'aide au développement, pp. 1-130.